



POLITIQUE ACHATS DE LA VILLE DE VILLEPARISIS

2026 – 2032

Commune de Villeparisis – 32 rue de Ruzé – 77270, Villeparisis

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261005-26_13236-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

SIGLES

AAPC	: Avis d'appel public à la concurrence
AE	: Acte d'engagement
AO	: Appel d'offres
AOO	: Appel d'offres ouvert
AOR	: Appel d'offres restreint
APS	: Avant-projet sommaire
APD	: Avant-projet détaillé
AVP	: Avant-Projet
BOAMP	: Bulletin officiel des annonces des marches publics
BPU	: Bordereau des prix unitaires
CAA	: Cour administrative d'appel
CAO	: Commission d'appel d'offres
CCAG	: Cahier des clauses administratives générales
CCAP	: Cahier des clauses administratives particulières
CCP	: Cahier des clauses particulières
CPU	: Commande publique
CCTG	: Cahier des clauses techniques générales
CCTP	: Cahier des clauses techniques particulières
CE	: Conseil d'Etat
CGCT	: Code général des collectivités territoriales
CJA	: Cour de justice administrative
CP	: Code pénal
DAJ	: Direction des affaires juridiques (ministère de l'économie et des finances)
DACP	: Direction des achats et de la commande publique
DCE	: Dossier de consultation des entreprises

DGCCRF	: Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGS	: Direction générale des services
DPGF	: Décomposition du prix global et forfaitaire
DQE	: Détail quantitatif et estimative
DSP	: Délégation de service public
DE	: Délai estimatif
HT	: Hors Taxes
JAL	: Journal d'annonces légales
JORF	: Journal officiel de la république française
JOUE	: Journal officiel de l'union européenne
MAPA	: Marché à procédure adaptée
OPC	: Ordonnancement, pilotage, coordination
PME	: Petite et moyenne entreprise
PSE	: Prestation supplémentaire éventuelle
RC	: Règlement de consultation
RGS	: Référentiel général de sécurité
SAD	: Système d'acquisition dynamique
TA	: Tribunal administratif
TTC	: Toutes taxes comprises
TO	: Tranche optionnelle

MOT DU MAIRE

Chères habitantes, Chers habitants,

Chères élus, Chers élus,

Chères agentes, Chers agents,

La commande publique a connu, ces dernières années, un nombre important d'évolutions et de codifications.

Au-delà des rappels règlementaires et de l'énumération de grands principes, ce guide a vocation à fournir un cadre précis, clair, et transparent, soulignant l'engagement de la commune à améliorer, de façon continue, la performance de son processus achats.

En effet, la politique achats de la commune de Villeparisis consiste à définir des orientations claires et concises, concernant les achats qu'elle effectue.

La commande publique s'articule autour de trois (03) principes essentiels à la sécurisation juridique des procédures et à la bonne utilisation des fonds publics :

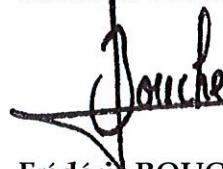
- La liberté d'accès la commande publique.
- L'égalité de traitement des candidats.
- La transparence des procédures.

La commande publique est aussi un levier majeur dans la mise en place de politiques publiques fortes en matière d'énergie, d'environnement ou encore de solidarités.

Nous comptons ainsi sur l'implication de tous les acteurs et partenaires impliqués pour intégrer pleinement ce cadre indiqué, et contribuer, à nos côtés, à une politique d'achats juste, transparente, respectueuse de l'environnement, et surtout au service des territoires et des projets locaux.

Pour la Commune de Villeparisis,

Monsieur le Maire,



Frédéric BOUCHE



INTRODUCTION

Les achats publics représentent un levier économique important en France : près de 400 milliards d'euros par an selon l'Union européenne, soit 14% du Produit Intérieur Brut (PIB). En 2023, 80% des marchés publics sont portés par les collectivités territoriales contre 8% pour l'Etat et 12% pour les entreprises publiques et les opérateurs de réseaux (sources : données de l'OECP). Il est ainsi évident que les collectivités territoriales sont celles qui mettent le plus en œuvre les procédures relatives à la commande publique.

Les achats des collectivités territoriales ont une chose en commun, leur impact sur le développement des petites et moyennes entreprises. Toujours en 2023, 36% des marchés publics des collectivités territoriales ont été exécutés par les PME contre seulement 18% pour l'Etat. En revanche, quand il s'agit des grandes entreprises, la tendance s'inverse : c'est 45% des marchés publics de l'Etat contre 39% des marchés publics des collectivités (source : données de l'OECP).

Le Code de la commande publique, tel qu'il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, prévoit de nombreux outils à destination des acteurs de la commande publique. Encore, faut-il les « maîtriser et savoir les utiliser avec discernement¹ » tout en veillant au respect des principes fondamentaux : égalité de traitement, liberté d'accès et transparence des procédures.

Très tôt, la ville de Villeparisis a intégré dans ces pratiques les opportunités offertes par le législateur à travers cette réglementation afin de faciliter l'accès à la commande publique villeparisienne à un plus grand nombre d'entreprises de tailles et statuts variés. Cependant, les dispositions de ce cadre juridique n'ont cessé d'évoluer et de s'adapter aux réalités du moment, notamment au travers des mesures spéciales et dérogatoires prises lors de la crise sanitaire du Covid-19. Certaines de ses mesures continuent d'ailleurs d'être appliquées à ce jour, du fait de leur pérennisation par le législateur.

L'ensemble de ces éléments permettent à la commune de Villeparisis de prendre vis-à-vis de ses clients finaux plusieurs engagements : économique, environnemental et social. De ce fait, la commune se veut être plus attentive aux relations qu'elle entretient avec ses fournisseurs et les usagers de ses services.

La présente politique achats a donc pour objectif de favoriser une **amélioration continue de la qualité de l'offre** des prestations et services pour les villeparisiens et les villeparisiennes. Cet objectif ne pourrait être atteint sans la mise en place de plusieurs actions concrètes : transparence complète des processus, sécurisation accrue des procédures, prise en compte des critères environnementaux et sociaux et respect des obligations contractuelles.

Etant une première, cette politique achats résume nos engagements et se décline en deux (02) piliers pour la période 2026 - 2032 :

Pilier 1 : Engagement économique

Pilier 2 : Engagement environnemental et social

¹ Guilhem REBOUL (Directeur des opérations à la direction générale de l'armement) à la table ronde de la commission d'enquête commande publique du Sénat, Mars 2025

PILIER 1 : Un engagement économique

La commande publique permet d'accroître le développement économique local. Pour autant, elle demeure un droit dense difficile à appréhender. Dans cette perspective, pour initier cette première politique achat, un engagement économique s'avère essentiel.

Objectifs :

- Garantir la transparence des processus de la commande publique mis en œuvre ;
- Rendre la commande publique villeparisienne plus attractive ;
- Atteindre 50% de participation des PME aux marchés publics villeparisiens ;
- Maintenir le délai moyen de paiement inférieur à 30 jours ;
- Maintenir le paiement des intérêts moratoires à 0 € ;
- Réaliser au moins 50% de suivi (vérification, contrôle et reporting) des clauses contractuelles prévues dans le cadre des marchés ;
- Améliorer la relation acheteur – fournisseur afin d'obtenir des prestations plus efficaces.

Axe 1 : Renforcer la transparence des démarches et des règles de la commande publique

Une commande publique qui fonctionne est celle qui avant tout se veut transparente. La transparence rend attractive la commande publique et elle participe à l'émergence d'offres innovantes. La commune de Villeparisis s'engage à renforcer la transparence de ses processus.

Etat des lieux

Open data : La commune est engagée dans une démarche d'ouverture aux données essentielles de la commande publique. Les opérateurs économiques et les habitants de la ville peuvent accéder aux données ouvertes sur le site : <https://villeparisis.fr/ma-ville/infos-services/marches-publics>

Dématérialisation des consultations : La commune est engagée dans une démarche de dématérialisation et de digitalisation complète de son processus achat. A ce titre, chaque processus est mis en œuvre via le profil acheteur de la commune ou via ses courriels dédiés.

Echanges avec les entreprises : La commune est engagée au renforcement des échanges avec les acteurs économiques et les usagers : sourcing, visites de site, mutualisation des achats. La charte de déontologie de la ville accessible via le site internet <https://villeparisis.fr/> permet de sécuriser ces échanges.

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Assurer la sécurité juridique de l'ensemble des achats et des opérations de travaux

- Computer les seuils des prestations cohérentes ;
- Fixer un cadre pour les achats en sous seuil (60 000 € HT pour les fournitures ou les services et 100 000 € HT pour les travaux) ;
- Veiller au respect des règles de la commande publique telles qu'indiquées dans le Code de la commande publique concernant les marchés à procédure adaptée et ceux à procédure formalisée ;
- Veiller au respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Action 2 : Améliorer la qualité des échanges avec les entreprises afin de renforcer l'attractivité de la commande publique villeparisienne

- Automatiser la pratique du sourcing sur l'ensemble des projets d'achats de la Ville ;
- Elaborer un guide pratique à l'attention des entreprises sur comment répondre à un marché public de la commune ;
- Elaborer et adresser des questionnaires auprès des entreprises ayant retiré/reçu un dossier de consultation sans déposer d'offre.

Action 3 : Simplifier les consultations de la commune

- Mettre en place une programmation annuelle (voire pluriannuelle) de la commande publique ;
- Mettre en place des clausiers types par famille d'achats pour faciliter la rédaction des clauses et documents de marchés ;
- Mettre en place des critères de notation dédiés ;
- Veiller à la cohérence des documents de consultation.

Axe 2 : Garantir une participation élargie des acteurs économiques à la commande publique

Grandes entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises et start-ups innovantes, ce sont tous des opérateurs économiques qui permettent, chacun à leur échelle, de nourrir la matière de la commande publique. Sans ces derniers, la commande publique n'existerait presque pas ou du moins, elle ne serait pas vivante.

Etat des lieux

Participation des grandes entreprises : Toutes les consultations de la commune sont communiquées via son profil acheteur. Les grandes entreprises s'intéressent généralement aux grosses opérations, car elles sont celles les plus rentables pour elles. Ces opérations ne sont pas monnaie courantes, mais quand elles interviennent, elles font l'objet de discussions entre les acteurs afin que les prestations livrées correspondent aux demandes de la commune.

Leviers favorables aux PME et aux ESS : La commune de Villeparisis explore régulièrement des moyens permettant aux PME et aux structures de l'économie sociale et solidaire d'être des acteurs impliqués dans les stratégies achats : octrois d'avance, critère de sélection, allotissement technique, etc...

Co-traitance et sous-traitance : À travers les documents de consultation, Villeparisis communique constamment sur la possibilité de former des groupements d'entreprises. Par ailleurs, grâce aux échanges périodiques avec les entreprises titulaires de marché, certaines prestations sont sous-traitées aux PME et aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Soutenir la co-traitance et la sous-traitance

- Attirer l'attention des titulaires de marché (surtout les grandes entreprises) sur l'importance de recourir à la sous-traitance pour favoriser l'accès à la commande publique des PME et des structures de l'ESS ;
- Elaborer et soumettre aux entreprises titulaires, à leur co-traitant et à leur sous-traitant des questionnaires précis permettant d'identifier leur stratégie de recours à la co-traitance et à la sous-traitance ;
- Partir des réponses aux questionnaires obtenues afin de sensibiliser les PME et les structures de l'ESS sur les moyens efficaces de recours à la co-traitance et à la sous-traitance.

Action 2 : Identifier les domaines d'activités des PME et des structures de l'ESS

- Organiser des séances de sourcing « spécial PME et structures de l'ESS » ;
- Dresser et actualiser une fois dans l'année une liste des PME et des structures de l'ESS Villeparisiennes, afin de pouvoir les contacter en fonction de leur domaine d'activité et des besoins de la collectivité ;

- Veiller à ce que l'allotissement des marchés publics soient le réflexe des services de la commune, afin d'augmenter le taux de participation des PME et des structures de l'ESS ;
- Faire en sorte que les minimas de capacités requises dans les marchés publics ne constituent pas un obstacle pour les PME et les structures de l'ESS.

Action 3 : *Mettre en place des processus de collecte des retours d'expériences*

- Garder contact avec les PME et les structures de l'ESS afin de renouveler les échanges sur les stratégies mises en place pour favoriser leur accès à la commande publique ;
- Animer des ateliers avec les PME et les structures de l'ESS titulaires des marchés afin d'obtenir des retours d'expérience ;
- Echanger avec les services prescripteurs de la ville afin de comparer les retours d'expériences des acteurs impliqués dans la phase exécution des marchés.

Axe 3 : Construire des partenariats solides et respectueux avec nos fournisseurs

La Commune de Villeparisis a la volonté d'être pour ses fournisseurs un partenaire encore plus fiable qu'il ne l'est déjà. À ce titre, elle s'engage à améliorer l'échange et le dialogue avec ses fournisseurs. Ces améliorations permettront de faciliter la compréhension des contextes et de contribuer à l'optimisation de la qualité des offres et services.

Etat des lieux

Délai de paiement : Les délais de paiement relatifs aux contrats de la commande publique sont connus. Pour autant, il n'est pas toujours évident de les respecter. C'est pour cette raison que la commune a mis en œuvre tous les moyens permettant de respecter ces délais (le délai moyen de paiement est de 20 jours). La commune a payé 0 € d'intérêts moratoires sur l'année 2025.

Suivi des marchés : Les services de la commune de Villeparisis font attention aux marchés dont ils bénéficient, ce qui leur permet d'identifier les axes d'amélioration possible tant dans leur relation avec les fournisseurs que dans la qualité des prestations reçues.

Prévention des litiges : La prévention des litiges est un pilier important de notre stratégie d'achat. Sur la municipalité qui s'achève, seulement 2 recours ont été formés contre la ville sur plus de 500 marchés conclus.

Formation des services municipaux : Les agents communaux sont formés et informés sur les pratiques à adopter de la commande publique. De cette manière, ils ont constamment connaissance des pratiques qui évoluent et des attitudes convenables à adopter.

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Améliorer le suivi et l'adaptabilité des marchés conclus et en cours

- Instaurer la mise en place de réunions de lancement des marchés (seulement pour les marchés à procédure adaptée et ceux à procédure formalisée) ;
- Décrire dans les documents de marché les modalités de suivi et de reporting attendues à la phase exécution ;
- Intégrer des clauses de réexamen dans les marchés ;
- Initier la pratique des bilans de marché en présence du titulaire sortant et de la direction des achats et de la commande publique.

Action 2 : Renforcer la formation des services municipaux

- Organiser au moins une fois par an une formation générale permettant d'entretenir les services sur les marchés et les risques inhérents aux mauvaises pratiques ;
- Envisager la mise en place de micro-ateliers en collaboration avec la direction des ressources humaines sur une thématique précise.

Action 3 : Améliorer la connaissance du portefeuille de prestataires auprès de la ville

- Cartographier les fournisseurs de la ville de manière à identifier les plus fréquents ;

- Mettre en place un questionnaire à destination des titulaires fréquents permettant d'identifier les défauts de la commune dans le cadre des relations contractuelles qui se multiplient.

PILIER 2 : Un engagement environnemental et social

Ces dernières années, de nombreux textes environnementaux entrés en vigueur influencent la commande publique : Code de l'environnement, loi AGEC, loi climat et résilience, etc... A ce titre, il est plus qu'urgent d'adopter les bonnes habitudes en la matière afin d'éviter l'obsolescence de nos pratiques face à une matière qui évolue très vite.

Objectifs :

- Réaliser au moins 80% des contrats de la commande publique villeparisienne avec une disposition environnementale ;
- Réaliser au moins 50% des contrats de la commande publique villeparisienne avec une clause sociale ;
- Réaliser un score de 90% d'alimentation durable avec les contrats de la commande publique villeparisienne ;
- Réaliser au moins 15% des contrats de la commande publique villeparisienne avec l'exigence d'un écolabel reconnu ;
- Réaliser au moins 50% des contrats de la commande publique villeparisienne avec un dispositif d'optimisation des commandes et livraisons.

Axe 4 : Lutter contre les risques sanitaires

La commande publique est une pierre indispensable dans la construction de l'édifice de la transition écologique. Ainsi, elle peut permettre de protéger les villeparisiens et les villeparisiennes contre les risques sanitaires dont on ne peut mesurer la portée, mais qu'on peut tout de même prévenir.

Etat des lieux

Alimentation durable : La commune de Villeparisis œuvre depuis 2023 pour une alimentation durable en matière de restauration collective. Elle entend poursuivre ses efforts

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Atteindre le top 10 des acheteurs publics de produits issus de l'agriculture biologique en France et au moins 80% d'alimentation durable

- Identifier et informer le grand public (cible : acteurs économiques) sur les financements existants et permettant la conversion à l'agriculture biologique ;
- Améliorer et adapter les stratégies d'achat aux enjeux environnementaux : cahier des charges, clauses, durée et critères de sélection ;
- Dresser un bilan des impacts biologiques à la fin de chaque marché de restauration collective.

Action 2 : Réduire l'impact de la pollution automobile dans le cadre des contrats de la commande publique

- Définir des critères de sélection permettant de viser une sortie progressive du diesel dans le cadre de l'exécution des contrats de la commande publique de la commune ;
- Identifier et informer le grand public (cible : acteurs économiques) sur les financements publics existants pour l'acquisition de véhicules propres.

Action 3 : Viser la suppression des perturbateurs endocriniens dans les marchés de fournitures et de prestations de services

- Demander pour chaque marché les fiches de composition des produits (fiche technique) ;
- Exiger des opérateurs économiques candidats aux marchés de la commune un faible recours aux emballages à usage unique.

Axe 5 : Tendre vers une consommation et des comportements responsables

Les agents de la commune de Villeparisis sont constamment invités à adopter des éco-comportements et à faire des éco-usages. Les moyens d'incitation sont divers et leur optimisation est un point important de cette politique achat.

Etat des lieux

Lutte contre le gaspillage : Grâce à une stratégie mise en place pour suivre les consommations de fournitures administratives, les services municipaux sont désormais dans une consommation plus rationnelle, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.

Acquisition éco-responsable de fournitures : Pour son fonctionnement interne, la commune met un accent sur la réalisation d'achats éco-responsables. Par exemple, les ramettes de papier achetées sur la période 2025-2026 sont certifiées eco-label ;

Améliorer des performances de livraison des prestataires : Dans le cadre de la mise en œuvre de ses marchés, la commune met à disposition de chaque prestataire la liste des sites concernés par des livraisons. Ainsi, les entreprises peuvent établir une cartographie précise de leur livraison et limiter les déplacements futiles sur le territoire villeparisien.

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Renforcer les achats éco-responsables

- Poursuivre les efforts engagés pour assurer une mise en pratique progressive des obligations de la loi climat et résilience dont l'entrée en vigueur est prévue pour août 2026 ;
- Elaborer de concert avec les services municipaux un clausier permettant de mieux orienter les achats de la commune vers des achats éco-responsables ;
- Valoriser les offres qui proposent une livraison plus respectueuse de l'environnement ;
- Faire un bilan à la fin de chaque marché en comparant les clauses prévues et celles réellement appliquées, dans le but d'affiner la stratégie d'achats éco-responsables.

Action 2 : Initier des éco-comportements pour les services et leurs agents sur les marchés conclus et à l'échelle de la collectivité

- Sensibiliser les agents lorsque la signature d'un marché induit de nouvelles pratiques ;
- Mettre en place une procédure applicable à l'ensemble des marchés de fournitures pour suivre les consommations qui en découlent ;
- Animer de concert avec la direction des ressources humaines des ateliers sur la consommation responsable

Axe 6 : Favoriser l'insertion sociale

L'insertion sociale est aussi un élément d'appréciation d'un processus d'achat qui se veut responsable. La Commune de Villeparisis est résolument engagée à promouvoir l'égalité dans l'emploi et à lutter contre toutes les formes de discriminations.

Etat des lieux

Les clauses d'insertion sociale : La Commune de Villeparisis diversifie et élargit les dispositifs de clauses sociales dans sa commande publique. Les marchés de travaux sont ceux qui comprennent le plus ce type de clause.

Actions 2026 – 2032

Action 1 : Optimiser l'intégration des clauses sociales

- Poursuivre les efforts en matière d'intégration des clauses sociales dans les marchés de travaux d'envergure ;
- Elargir l'intégration des clauses sociales aux marchés de prestations de services en vue d'atteindre plus de catégories de bénéficiaires (femmes, seniors, jeunes diplômés, et travailleurs handicapés).

Action 2 : Améliorer le dialogue avec les structures d'insertion par l'activité économique

- Inciter les entreprises à mettre un accent sur la qualité plutôt que la quantité des heures d'insertion en favorisant la mise en place de contrats cohérents et durables, permettant ainsi d'atteindre le véritable objectif de ce type de contrat : l'insertion/ la réinsertion de ces bénéficiaires.

CONCLUSION

Nous voici à la fin de ce document portant sur la politique achats de la ville qui, j'espère, aura retenu votre attention. Il dénote de la direction stratégique que nous souhaitons donner à la commande publique villeparisienne.

Nous tenons à remercier l'ensemble des services de la Ville de Villeparisis, sans qui ces engagements ne peuvent être tenus. Nous tenons aussi à remercier les élus pour leur confiance en ce projet.

Il est temps de se mettre au travail et de respecter nos engagements...

Table des matières

SIGLES

PILIER 1 : UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Axe 1 : Renforcer la transparence des démarches et des règles de la commande publique	7
Etat des lieux	7
Actions 2026 – 2032.....	7
Action 1 :.....	7
Action 2 :.....	7
Action 3 :.....	8
Axe 2 : Garantir une participation élargie des acteurs économiques à la commande publique	9
Etat des lieux	9
Actions 2026 – 2032.....	9
Action 1 :.....	9
Action 2 :.....	9
Action 3 :.....	10
Axe 3 : Construire des partenariats solides et respectueux avec nos fournisseurs	11
Etat des lieux	11
Actions 2026 – 2032.....	11
Action 1 :	11
Action 2 :.....	11
Action 3 :.....	11

PILIER 2 : UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Axe 4 : Lutter contre les risques sanitaires.....	14
Etat des lieux	14
Actions 2026 – 2032.....	14
Action 1 :.....	14
Action 2 :.....	14
Action 3 :.....	14
Axe 5 : Tendre vers une consommation et des comportements responsables	15
Etat des lieux	15
Actions 2026 – 2032.....	15
Action 1 :.....	15
Action 2 :.....	15
Axe 6 : Favoriser l’insertion sociale.....	16
Etat des lieux	16
Actions 2026 – 2032.....	16
Action 1 :.....	16
Action 2 :.....	166